

"L'association française d'agents de voyages SNAV – les Professionnels du Voyage a signé l'Engagement du secteur privé envers le Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT. Cette signature consacre l'engagement pris par le SNAV de promouvoir les pratiques conformes à un tourisme durable en prêtant une attention particulière aux aspects socioculturels et économiques (2 février 2013, Tenerife, Espagne).

La signature du code signifie que le SNAV prend l'engagement de promouvoir et d'appliquer les valeurs qui sous-tendent le développement d'un tourisme responsable et durable et qui sont défendues dans le Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT.

« Par cet acte d'adhésion, le SNAV s'engage à respecter les principes énoncés dans le code, à le diffuser et à rendre compte de son application au niveau de la gouvernance de l'Organisation » a déclaré le Directeur exécutif de l'OMT en charge du programme et de la coordination, Frédéric Pierret. Celui-ci représentait l'OMT lors de la signature organisée à l'occasion du congrès du SNAV à Tenerife (Espagne). « Nous sommes fiers que le SNAV épouse les principes d'un tourisme éthique, durable et accessible à tous » a-t-il ajouté.

Le Président du SNAV, Georges Colson, a déclaré quant à lui que « Cette signature du Code Mondial d'Éthique du Tourisme correspond à un symbole et à un engagement fort et nécessaire. Nous, Professionnels du Tourisme français, sommes heureux de rejoindre les signataires de cette charte. En effet, nous nous devons d'être également les gardiens d'un équilibre nouveau dans la mise en œuvre de nos entreprises dans le respect de l'environnement et de nos semblables. »

Alors que les entreprises partout dans le monde prennent de plus en plus en compte les composantes de la durabilité environnementale dans leurs activités, l'Engagement cherche à attirer plus particulièrement l'attention sur les questions liées aux droits de l'homme, à l'intégration sociale, à l'égalité des sexes, à l'accessibilité et à la protection des groupes vulnérables et des communautés d'accueil".

Note aux rédactions :

Le SNAV – les Professionnels du Voyage (snav.amadeus.fr) représente plus de 1 400 entreprises touristiques produisant plus de 24 milliards d'EUR de chiffre d'affaires annuel.

Le Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT, adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, énonce un ensemble de principes destinés à orienter le développement du tourisme dans l'optique de maximiser les bienfaits socioéconomiques du secteur et de limiter à un minimum toute incidence négative.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Le SNAV association française d'agents de voyages officialise son attachement au Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT](#)